

Date de la convocation : 18 juin 2019
Nombre de conseillers en exercice : 29
Président de la séance : M. Stéphane MIRAMBEAU
Secrétaire de séance : Mme Laurence MORELLE-LOSSON

Présents : 21

Stéphane MIRAMBEAU, Thierry ESSLING, Sylvie SEVIN-MONTEL, Olivier CAUCHY, Corinne RICAUD, Laurent BLANCQUART, Alexandre GUESNON, Laurence MORELLE-LOSSON, Florence ABIVEN, Jean-Pierre ELISABETH, Denis LECOEUR, Danielle PREISSER, Thierry DUNEZ, Loïc NOURICHARD, Claude BERTIN, Anny HUET, Eric MAGNON-VERDIER, Mathieu SEVAL, Marie-Noëlle LEMETTRE, Yves PITETTE, Emmanuel OLIVIER

Absents et représentés : 5

Valérie FERNANDEZ a donné pouvoir à Stéphane MIRAMBEAU
Françoise BISSERIER a donné pouvoir à Laurence MORELLE-LOSSON
Jean-Philippe DUBOIS a donné pouvoir à Sylvie SEVIN-MONTEL
Annie ALLEGRE a donné pouvoir à Thierry ESSLING
Evelyne DUPOUY a donné pouvoir à Corinne RICAUD

Absent excusé : 1

Christophe PYTEL

Absents : 2

Nicole PRADES, Patricia JUBERT

La séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de Monsieur Stéphane MIRAMBEAU, Maire, qui a régulièrement convoqué le Conseil Municipal le 18 juin 2019.

Vote sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2019

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Pas de débat sur les décisions

01	OBJET : COMPTE DE GESTION DE CLOTURE ET COMPTE DE GESTION DE DISSOLUTION - 2018 – BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISE
-----------	---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 22 voix pour et 4 abstentions (M. MAGNON-VERDIER, M. SEVAL, M. OLIVIER, Mme LEMETTRE) :

1. Déclare que le compte de gestion dit de clôture de l'hôtel d'entreprises dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
2. Déclare que le compte de gestion dit de dissolution de l'hôtel d'entreprises dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

02	OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET VILLE
-----------	---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 22 voix pour et 4 abstentions (M. MAGNON-VERDIER, M. SEVAL, M. OLIVIER, Mme LEMETTRE) :

- Déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

03	Objet : Approbation du compte administratif 2018 - Budget ville
-----------	--

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 22 voix pour et 4 abstentions (M. MAGNON-VERDIER, M. SEVAL, M. OLIVIER, Mme LEMETTRE) :

- Approuve le compte administratif 2018 de la commune.

04	Objet : Affectation des résultats du compte administratif 2018 - budget Ville
-----------	--

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 22 voix pour et 4 abstentions (M. MAGNON-VERDIER, M. SEVAL, M. OLIVIER, Mme LEMETTRE) :

1. Affecte une partie du résultat de la section de fonctionnement du budget principal de 11 617 096,90 euros pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, compte tenu des « restes à réaliser », soit 4 754 713,61 euros inscrits à l'article budgétaire 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »
2. Reporte la totalité de l'excédent de fonctionnement s'élevant à 6 862 383,29 euros sur la ligne budgétaire codifiée 002 « excédent de fonctionnement reporté ».
3. Reporte la totalité du déficit d'investissement s'élevant à 1 368 669,27 euros sur la ligne budgétaire codifiée 001 « déficit d'investissement reporté ».

05	Objet : Rapport sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) pour l'année 2018
-----------	--

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du présent rapport, après avoir délibéré et par 22 voix pour et 4 abstentions (M. MAGNON-VERDIER, M. SEVAL, M. OLIVIER, Mme LEMETTRE) :

1. Prend acte du rapport sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour l'année 2018 tel que présenté ci-dessus.

06 **Objet : Droits de place 2019 du marché communal et fixation de la redevance annuelle reversée à la ville**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 22 voix pour et 4 abstentions (M. MAGNON-VERDIER, M. SEVAL, M. OLIVIER, Mme LEMETTRE) :

1. Approuve la hausse de 1.40 % des tarifs de droits de place du marché, conformément aux derniers indices publiés.
2. Fixe les tarifs mentionnés ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2019.
3. Fixe à 33 817.91 € le montant de la redevance annuelle et forfaitaire 2019 à reverser par la société Les Fils de Madame Géraud à la commune.

07 **Objet : Taxe locale sur la publicité extérieure (tlpe) 2020.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. Exonère totalement les enseignes des commerces autres que scellées au sol quel que soit leur superficie.
2. Adopte les tarifs mentionnés ci-dessus à partir du 1^{er} janvier 2020.

08 **Objet : Travaux de voirie du secteur "cours de Provence-Avenue de Corse" – demande de subvention auprès du département dans le cadre du programme départemental voirie**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. Sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du programme départemental 2016-2019 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie.
2. S'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, pour réaliser les travaux figurant dans le dossier annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.
3. S'engage à financer la part des travaux restant à sa charge.
4. Dit que les crédits budgétaires seront pris sur les crédits disponibles à l'article 2151.

09 **Objet : Sollicitation du fonds de concours 2019 et 2020 dans le cadre du Pacte Financier de Saint-Quentin-en-Yvelines**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. Demande à Saint-Quentin-en-Yvelines l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre du pacte financier d'un montant maximum de 761 990€, au titre de la dotation 2019 et 2020 (380 995 euros par an), et plafonné à 50% du montant restant à la charge de la commune pour l'opération de restructuration de la cuisine centrale au sein du groupe scolaire Jean de la Fontaine.
2. Approuve le plan de financement prévisionnel

10 **Objet : Avenant n°1 a la convention d'occupation privative du domaine public autorisant l'installation d'équipements de communication sur le site de l'église**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'occupation privative du domaine public portant sur l'installation d'une antenne relais sur le site référencé FR-78-002969/T14676 situé rue de l'Eglise à Villepreux.

11 **Objet : Prolongation de la durée du contrat de délégation de service public relatif à la gestion du multi accueil « crech'endo »**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la prolongation du contrat de délégation conclu avec la société Evancia SAS - Babilou et relatif à la gestion du multi accueil « CREH'ENDO » jusqu'au 2 août 2019 inclus,
- Autorise le Maire à signer l'avenant (n°3) ainsi que tout acte nécessaire à son exécution.
- Dit que le contrat de délégation attribué à la société La Maison Bleue débutera à compter du 3 août 2019.

12 **Objet : Intercommunalité – Approbation de l'accord local relatif au nombre et a la répartition des sièges du conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. Adopte le nombre et la répartition par Commune des sièges du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération « Saint-Quentin-en-Yvelines ».

13 **Objet : Urbanisme - Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - approbation du bilan de la mise à disposition du public**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 22 voix pour et 4 contres (M. MAGNON-VERDIER, M. SEVAL, M. OLIVIER, Mme LEMETTRE) :

1. Approuve le bilan de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Villepreux approuvé le 29 juin 2017, annexé à la présente délibération.
2. Modifie l'exposé des motifs du dossier de modification simplifiée dudit PLU afin de mettre à la la description des étapes de la modification simplifiée du PLU.
3. Approuve le dossier de modification simplifiée du PLU de la commune de Villepreux, qui sera annexé à la délibération.

14	Objet : Urbanisme - Approbation de l'avenant n°3 au Projet Urbain Partenarial (PUP) pour le projet de l'îlot des Hauts du Moulin
-----------	---

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 22 voix pour et 4 abstentions (M. MAGNON-VERDIER, M. SEVAL, M. OLIVIER, Mme LEMETTRE) :

1. Approuve l'avenant n°3 à la convention de projet urbain partenarial avec la commune de Villepreux, SQY et la SCCV Villepreux – Rue de la Pépinière relatif au programme immobilier « les Hauts du Moulin » sur la Commune de Villepreux tel qu'il est annexé à la présente délibération.
2. Autorise le Maire ou son représentant à signer cet avenant n°3.

Fin de la séance à 20h58.

Le 26 juin 2019,

Stéphane MIRAMBEAU

Maire de VILLEPREUX

